

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
Comité En exercice
syndical

Présents

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 23 juillet 2012

Date de la convocation
10 07 2012

Date d'affichage
10 07 2012

2012-07-02

Compte Rendu des
décisions du Président

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux) **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQU LE

26 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
24/07/12

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises récemment:

N° 014/12 Animations dans le cadre de l'exposition « Paysages en jeu » du Pays à Berlou. Prestation de la Maison Cévenole du 15 Mai au 30 Juin 2012 pour un montant de 270 €.

N° 015/12 Marché Communication, lot n°1 concernant la conception graphique et le suivi de fabrication des supports de communication. Notification d'attribution d'un marché à bon de commandes à l'agence AOC pour un an renouvelable une fois et pour un montant fixé sur la base du bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement.

N° 016/12 Marché Communication, lot n°2 concernant l'impression et la livraison des supports de communication. Notification d'attribution d'un marché à bon de commandes à l'imprimerie Maraval pour un an renouvelable une fois et pour un montant fixé sur la base du bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement.

N° 017/12 Stages de découverte de l'édition musicale. Les stages effectués étant payants, l'encaissement de la participation est possible uniquement par chèque en échange d'une facture nominative délivrée par le Pays.

N° 018/12 Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles : Défraiement de Monsieur Pierre Marie MACE, bénévole de l'orchestre du Pays pour le transport des percussions lors de la représentation de Carcassonne. Montant forfaitaire du défraiement : 225 €.

N° 019/12 Régie technique de l'Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour le concert du 23 Juin 2012 à Carcassonne. Prestation confiée à la Société Mirettes et Belles oreilles pour un montant de 2386.49€ TTC.

N° 020/12 Communication Visioguides : Achat d'un encart publicitaire dans le magazine Olé pour un 1/3 de page dans 9 numéros. Montant : 3656.76 € TTC.

N° 021/12 Régie technique de l'Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour les concerts des 6 Juillet à Olargues et 7 Juillet à Bédarieux. Prestation confiée à la Société Mirettes et Belles oreilles pour un montant de 6691.36 € TTC.

N° 022/12 Régie technique de l'Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour le concert du 25 Juillet 2012 à Minerve. Prestation confiée à la Société Mirettes et Belles oreilles pour un montant de 3973.85 € TTC.

N° 023/12 : Défraiement de Monsieur Rodrick Barillot, intervenant auprès de l'Orchestre du Pays pour le prêt, le transport et les réglages d'une batterie et d'un set de percussions. Montant forfaitaire du défraiement : 230 €.

N° 024/12 : Mois du patrimoine 2012 : Animation assurée par l'association Culture et Patrimoine le 23 Septembre prochain pour un montant de 970 € TTC sur plusieurs communes de la Communauté de communes Le Minervois.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de ces décisions prises récemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,
Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
26 JUL. 2012
Bureau des Politiques
Publiques

